



MAIRIE  
DE  
**ROSCANVEL**  
29570

**ARRETE MUNICIPAL POUR LA MISE EN PLACE  
D'UN ECHAFAUDAGE ROUTE DE QUELERN**

Téléphone : 02 98 27 48 51  
Télécopie : 02 98 27 41 10

Web: [www.roscanvel.fr](http://www.roscanvel.fr)  
Courriel: [mairie@roscanvel.fr](mailto:mairie@roscanvel.fr)

Le Maire de Roscanvel  
Vu le code de la route,  
Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2,  
Vu la demande présentée ce jour par Monsieur Halléguen Erwan, société CZH, Kergreis 29510 Landrévarzec (czh@orange.fr) en vue d'effectuer des travaux sur la propriété appartenant à Monsieur Benjamin DESTOR, 1810 route de Quélern à Roscanvel,  
CONSIDERANT qu'à cette occasion, il est indispensable de prendre des mesures exceptionnelles et momentanées concernant la circulation automobile et le stationnement des véhicules,

**ARRETE CE QUI SUIT**

**Article 1<sup>er</sup> :**

En raison des travaux mentionnés ci-dessus, l'entreprise de CZH est autorisée à poser un échafaudage le long de la propriété de Monsieur Benjamin DESTOR, 1810 route de Quélern à compter du 20 février 2024 et ce durant les travaux.

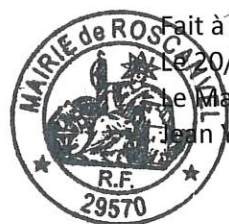
**Article 2 :**

Une signalisation sera mise en place route de Quélern

**Article 3 :**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Monsieur Halléguen Erwan, société CZH, Kergreis 29510 Landrévarzec
- Conseil Départemental, antenne de Crozon
- Au Responsable des Services Techniques
- Et publication en sera faite dans les journaux locaux et sur les lieux



Fait à Roscanvel,  
Le 20/02/2024  
Le Maire,  
Jean Yves GOURVEZ